



Vol d'argent sur le compte artisan

Par **mike0908**, le **15/06/2015** à **13:51**

Bonjour,

Je suis artisan depuis 2008. Mon ex épouse au bout de 6 mois de création de mon activité a cessé de travailler de son plein gré, me laissant seul à gérer les crédits et travaillant semaine et w.end.

En 2013, elle a demandé le divorce. Elle demande une prestation compensatoire, et en attendant le jugement, j'ai du lui verser 1500 euros par moi. Je suis un petit artisan et j'ai du mal à payer le RSI et l'URSSAF, alors comment me demander de lui verser 1500 euros.

En complétant le dossier pour mon avocat, j'ai repris tous les relevés bancaires de l'époque, et avec stupeur je me suis aperçu que mon ex épouse virer des sommes du compte artisan vers son compte personnel ! parfois 11.000 euros par mois !!

Elle faisait ces virements la nuit vers 23H ou minuit. C'est elle qui s'occupait des comptes.

Comment me retourner contre elle ? C'est du vol !

Merci de votre réponse.

Par **Paule276**, le **28/06/2015** à **08:46**

Bonjour,

si je comprends bien, votre femme n'était pas associée ou employée dans votre entreprise..et ce n'est pas au titre de conjointe qu'elle peut de toute façon prélever dans les comptes de l'entreprise...surtout sans traçabilité... alors je pense qu'il s'agit de détournements de fonds de la société et qu' elle a profité de sa position d'épouse. Votre avocat devrait pouvoir vous aider dans la procédure à mener.

Cordialement